

DECISION N°20250113\_P\_007  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20240924\_D\_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Culture - Patrimoine**

**Objet : Signature d'une convention avec l'Ecole Nationale d'Architecture de Saint-Etienne pour une mise à disposition de maquettes et impressions dans le cadre de l'exposition « Et si on imaginait Saint-Didier-en -Velay autrement »**

Le Président,

N° 20250113\_P\_007

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**Ecole Nationale d'Architecture de Saint-Etienne  
Représentée par Cédric Libert**

**1 rue Buisson-BP 94  
42003 Saint-Étienne cedex 1**

**N° de SIRET : 194 216 149 00014**

Pour l'organisation de l'exposition « Et si on imaginait Saint-Didier-en -Velay autrement » avec une mise à disposition de maquettes et impressions sur la Médiathèque « La Mandragotte » à Saint-Didier-en-Velay.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

**Dates : Du 23/01/2025 au 4/03/2025**

**Lieu : Médiathèque « La Mandragotte »  
à Saint Didier en Velay**

**Montant : 300 € TTC**

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE Le 13 janvier 2025

AR Prefecture

043-244301131-20250113-20250113\_P\_007-AU  
Reçu le 21/01/2025

Le Président,

Frédéric GIRODET

